

En matière de politique étrangère, l'une des questions fondamentales auxquelles le Canada doit répondre ne consiste pas à savoir si sa participation à des coalitions doit demeurer un pivot de cette politique, mais plutôt à déterminer s'il possède la volonté politique et les moyens d'influer, au meilleur de ses intérêts, les objectifs et la forme des coalitions, établies ou émergentes, auxquelles il se joint. Les Forces armées canadiennes sont un des principaux moyens dont dispose le Canada pour ce faire. Ce texte a pour but d'examiner l'état de nos capacités militaires présentes et futures et d'en évaluer les implications pour une politique étrangère axée sur des coalitions formées ou non à l'intérieur de nos alliances traditionnelles, mais aussi pour une politique de défense si étroitement liée à la sécurité des États-Unis.

L'auteur avance que l'aptitude du Canada à jouer un rôle sensible et responsable dans les affaires internationales s'est grandement affaiblie entre 1956 et 1996, soit entre l'année où il a lancé et dirigé la Force d'urgence des Nations unies au Moyen-Orient et celle où fut menée sans le moindre succès une action semblable au Zaïre. Ce déclin est attribué à différents facteurs mais principalement à la dévalorisation constante de la dimension militaire de notre politique étrangère. « L'initiative de Lester Pearson lui a sans doute valu le prix Nobel de la paix, mais le premier ministre savait alors que le Canada avait les moyens d'accomplir ce qu'il proposait », note l'auteur.

Si le Canada veut regagner ou maintenir sa capacité de défendre ses intérêts, ses dirigeants devront élaborer à cet effet une véritable stratégie nationale. Cette politique étrangère, qui aura pour objet de faire valoir les intérêts canadiens au sein des coalitions armées, devra être élaborée par nos leaders politiques de concert avec les chefs militaires et les représentants des ministères et organismes gouvernementaux fédéraux concernés. Les points suivants devraient figurer à l'ordre du jour : les intérêts nationaux ; le lieu, le moment et les partenaires des actions; les « mécanismes gouvernementaux » de planification et de contrôle de ces actions; la coordination des fins et des moyens; et l'obtention de l'appui populaire.

Déjà d'une importance capitale avant les attentats terroristes du 11 septembre, ces questions et enjeux devraient plus que jamais figurer en tête des priorités du gouvernement. Aux États-Unis, la crainte grandissante de voir les attentats terroristes gagner en nombre et en cruauté a radicalement modifié l'analyse que les Américains font des relations de défense et de sécurité avec notre pays. Ce tournant nous sera d'autant plus dommageable si, devant notre retard à prendre les mesures nécessaires pour empêcher des terroristes de pénétrer leur territoire, les Américains devaient conclure que « la plus longue frontière non défendue » doit dorénavant être protégée selon leurs propres normes.

Le contexte dans lequel se déploie la principale coalition à laquelle participe le Canada s'est donc radicalement transformé, passant d'une situation peu menaçante et plutôt sécuritaire à une situation de crainte extrême et généralisée pour la sécurité de la patrie. Dans ce cadre, les États-Unis se tourneront certainement vers nous pour partager le fardeau d'une sécurité accrue, d'une manière que l'on aurait jusqu'à récemment cru impensable et avec des coûts sans doute considérables pour nous. Si le Canada tergiverse ou cherche à se dérober à ces obligations, on peut penser que les États-Unis resserreront fortement la surveillance de leur frontière nord, qu'ils multiplieront chez nous les opérations de renseignement et qu'ils se défendront unilatéralement en déployant leur armée sur tout le territoire nord-américain, où et quand leur président le décidera. Bref, en matière de défense comme de politique étrangère, le plus grand défi que le Canada doit relever consiste à trouver un moyen concluant de rassurer les États-Unis sur sa fidélité à l'Accord Roosevelt-Mackenzie King de 1938, par lequel le premier ministre canadien s'était engagé auprès de son voisin du Sud à ce qu'aucune attaque contre lui ne soit déclenchée depuis le Canada.

Mais avant de pouvoir prendre cet engagement, les Canadiens doivent d'abord décider s'ils sont disposés à faire les sacrifices nécessaires à la reconstruction des capacités militaires et diplomatiques qui permettraient à leur pays de retrouver la place qui lui revient dans les affaires internationales et la défense de l'Amérique du Nord. D'où la question la plus épineuse de toutes : le Canada désire-t-il renouer avec le statut d'« intermédiaire efficace » dont il jouissait sur la scène internationale ou se contentera-t-il, sur son propre territoire comme à l'étranger, d'un rôle de second violon accommodant.